

## La Cour des Comptes publie son premier rapport sur l'AFL, la banque des collectivités locales

Ce 13 mars, la Cour des Comptes a rendu public son rapport sur l'AFL. Elle a souligné le succès du lancement de l'institution en mentionnant que « *l'AFL a su relever le défi que constituait la création ex nihilo d'une banque des collectivités locales indépendante de l'Etat et du pôle financier public* ».

La Cour reconnaît l'indépendance et l'alternative de financement que représente l'AFL pour les collectivités locales françaises. Elle souligne également sa capacité à influencer le marché par sa simple présence, ce qui profite aux économies de charges d'intérêts de ses collectivités membres.

Au terme de dix années d'existence, la Cour note que l'AFL est « *parvenue à s'insérer de façon efficace dans le financement des collectivités locales* », en comptabilisant 1045 actionnaires à fin décembre 2024.

La gestion rigoureuse des risques et le relèvement récent des notations financières de l'AFL au niveau de celles de la France sont également mentionnés dans le rapport de la Cour des Comptes.

Concernant l'activité de la banque, il est fait mention de la croissance régulière de l'activité de crédit pour l'AFL et de « *sa capacité à lever des fonds, attirer de nouveaux actionnaires, et accorder des prêts* ». Elle note également une « *trajectoire de croissance* » qui « *témoigne du succès* » de la banque.

L'AFL relève ces observations encourageantes pour son développement et s'appuiera sur les axes d'améliorations et les deux recommandations soulignées par la Cour des comptes, visant notamment à renforcer le résultat et constituer des réserves de capitaux propres.

### *A propos de l'AFL*

**« Incarner une finance responsable pour renforcer le pouvoir d'agir du monde local afin de répondre aux besoins présents et futurs des habitants ».**

« En créant la première banque que nous détenons et pilotons à 100%, nous, collectivités locales françaises, avons posé un acte politique fort en faveur de la décentralisation. Notre établissement, l'Agence France Locale, n'est pas un établissement financier comme les autres. Créé par et pour les collectivités, il agit pour le monde local, pour renforcer notre liberté, notre capacité à développer des projets et notre responsabilité d'acteurs publics. Sa culture de la prudence nous préserve des dangers de la complexité et la richesse de sa gouvernance, des dérives liées aux conflits d'intérêts. L'objectif fondamental : offrir un accès à la ressource au monde local, dans les meilleures conditions et en toute transparence. Les principes de solidarité et d'équité nous guident. Convaincus qu'ensemble on va plus loin, nous avons souhaité un établissement agile, qui s'adresse à toutes les collectivités, aux plus importantes régions comme aux plus petites communes. Nous concevons le profit comme un moyen d'optimiser la dépense publique, non comme une fin. À travers



l'AFL, nous soutenons un monde local engagé pour relever les défis sociaux, économiques et environnementaux. L'AFL renforce notre pouvoir d'agir : mener des projets sur nos territoires, pour aujourd'hui comme pour demain, au service des habitants. Nous sommes fiers d'avoir une banque qui affiche un développement à notre image, toujours plus responsable et plus durable. Nous sommes l'Agence France Locale.»



---

Contact presse  
Justine GUIGUES – Chargée des relations presse  
[justine.guigues@afl-banque.fr](mailto:justine.guigues@afl-banque.fr) – 06 74 94 29 66